

Diplôme National d'Entraîneur 2 VB (DNE2 VB)

Module 13 « Éducateur Volley Santé niveau 3 – L'activité physique et sportive sur prescription médicale »

<p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur amateur. • Entraîneurs en formation professionnelle. • Toute personne souhaitant développer le Volley Santé sur prescription médicale <p>MODALITÉS</p> <p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> • DNE2 VB - M12 <p>Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 heures tous les 2 ans <p>Durée et lieu de la formation</p> <p>18 heures de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit 18 heures en présentiel • Soit 14 heures en présentiel et 4 heures en FEAD <p>Les dates et lieu sont précisés dans le planning de la formation fourni en annexe.</p> <p>Moyens techniques nécessaires</p> <p>Salle de réunion équipée avec un vidéoprojecteur et une connexion internet haut débit.</p> <p>Gymnase et ballons de Soft Volley spécifiques. Disposer d'un ordinateur en présentiel.</p> <p>Intervenants</p> <p>Formateurs Volley Santé FFvolley.</p> <p>Le nom des formateurs figure au planning joint en annexe.</p> <p>Contacts Référents</p> <p>Nicolas SAUERBREY DTN Adjoint en charge des formations</p>	<p>Objectifs pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir les connaissances nécessaires sur les pathologies. • Mettre en place en sécurité des séquences de Volley Adapté sur prescription médicale. • Évaluer la condition physique du patient/pratiquant pour lui proposer une pratique de Volley Adapté lui permettant d'améliorer sa condition physique. • Établir un bilan pour le médecin traitant. <p>Compétences visées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'utiliser les gestes de premiers secours et établir un plan de secours. • Être capable d'utiliser l'environnement du patient dans son approche de l'activité. • Être capable d'évaluer le rapport bénéfice/risque de la pratique et aider l'usager à le maîtriser. • Être capable de prendre en compte les capacités et inaptitudes partielles définies par le médecin. • Être capable d'utiliser des tests d'évaluation de la condition physique validés scientifiquement, des questionnaires de qualité de vie. • Être capable d'intégrer les risques et complications les plus fréquentes de chaque pathologie chronique. • Être capable d'intégrer les règles de sécurité pour chaque patient. • Être capable d'établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les patients, d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne. <p>Modalités et délais d'accès</p> <p>Conditions d'inscription : être licencié(e) FFvolley, être âgé(e) de + 18 ans, maîtrise de la langue française.</p> <p>Inscription 2 mois avant le début du stage et clôture des inscriptions 1 mois avant le début du stage.</p> <p>Modalités pédagogiques</p> <p>La formation a une durée de 18 heures, soit intégralement en présentiel, soit 14 heures en présentiel et 4 heures en FEAD. Les visioconférences sont programmées par la FFvolley ou l'organe déconcentré en charge de la formation.</p> <p>Chaque séquence peut alterner : apport de connaissances, méthodes participatives, tables rondes, TP en petits groupes, travail en sous-</p>
--	---

06 69 30 05 92

nsauerbrey.dtn@ffvb.org

Assistante de la Formation

01 58 42 22 25

secretariat.formation@ffvb.org

Personne en Situation de Handicap (PSH)

Si vous êtes une Personne en Situation de Handicap (PSH), merci de prendre contact avec le référent HANDICAP de la FFVolley :

Mme. Isabelle COLLET :

isabelle.collet@ffvb.org

OU

Mme. Chrystel BERNOU, cheffe de projet para volley santé :

para.volley.sante@ffvb.org

Tarifs

Frais pédagogiques

- Sans prise en charge OPCO : 252€ HT/stagiaire
- Avec prise en charge OPCO : 360€ HT/stagiaire

Frais pension complète (optionnel si présentiel) ou restauration

- € HT/stagiaire

La fédération n'est pas assujettie à la TVA.

Références administratives

N° SIRET : 784 406 126 00044

APE : 9312Z

N° déclaration d'activité :

11 94 08285 94

Qualiopi : Certificat B00359

groupes et échanges, travail vidéo, mise en pratique sous forme de conduite d'exercices, possibilité de suivi accompagnement individualisé, construction de documents, présentation orales individuelles ou en groupes.

Modalités de positionnement

Un positionnement est effectué en amont de la formation, au travers d'un questionnaire individuel portant sur leur profil, leurs responsabilités, leurs attentes spécifiques. Ce questionnaire est ouvert aux formateurs et abordé en ouverture de la formation.

Modalités d'évaluation

Les candidats sont soumis à 2 épreuves de certification :

- ~~— Une évaluation portant sur la conception d'un cycle complet de Volley Adapté pour une pathologie à remettre aux formateurs dans un délai de 1 mois suivant la fin du module.~~
- ~~— Une épreuve portant sur la conception du plan d'organisation des secours sur site.~~

Modalités de rattrapage

- ~~— Si le candidat ne valide pas les épreuves de certification, il lui sera proposé de s'inscrire à l'épreuve de rattrapage dans un délai maximum de 4 mois après la notification de rattrapage.~~
- ~~— Cette épreuve consiste à représenter la conception d'un cycle complet de Volley Adapté pour une pathologie.~~
- ~~— Cette épreuve consiste à représenter la conception d'organisation des secours sur site.~~

Fin de formation

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de présence sont délivrés à chaque stagiaire dès la fiche émargement rendue et validée par le formateur.

Une attestation de fin de formation est délivrée par la Fédération une fois les mentions des épreuves de certification initiale ou de rattrapage délivrées.

Les mentions « Acquis », « Non acquis », « Ajourné », « Rattrapage » sont reportées sur l'espace personnel entraîneur du candidat.

Seules les personnes ayant satisfait aux exigences de certification fédérale des trois modules de formation Volley Santé (DRE2-M5, DNE2-M12 et DNE2-M13) disposent des prérogatives d'encadrement des activités physiques et sportives sur prescription médicale dispensées par la FFVolley.

Formation continue

À l'issue de la certification, une formation continue en FEAD, d'une durée de 2 heures tous les 2 ans, sera obligatoire pour conserver la validité du diplôme Éducateur Volley Santé niveau 3 / DNE2 Module 13.

====